PLATEFORME eCPTS

Politique de confidentialité

Information des usagers et des professionnels sur le traitement de leurs données personnelles

Version 1.0 · Créé le 26 octobre 2026

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Pays de Grasse met à disposition la plateforme **eCPTS**. La protection de vos données, en particulier de vos données de santé, est une priorité. La présente politique vous informe, conformément aux articles 13 et 14 du Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679, « RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », de la manière dont vos données sont collectées, utilisées et protégées, ainsi que des droits dont vous disposez.

L'essentiel en bref

- ✓ Vos données de santé ne sont traitées qu'avec votre **consentement explicite**, que vous pouvez retirer à tout moment.
- ✓ Elles sont hébergées chez un **hébergeur certifié Hébergeur de Données de Santé (HDS)**.
- ✓ Seuls les **professionnels de santé habilités** qui en ont besoin pour votre parcours peuvent y accéder.
- ✓ Vos données ne sont **jamais vendues** ni utilisées à des fins commerciales ou publicitaires.
- ✓ Pour toute question ou pour exercer vos droits : **cptspaysdegrasse@gmail.com**.

1. Qui est responsable du traitement ?

La CPTS Pays de Grasse est responsable des traitements décrits dans la présente politique, dès lors qu'elle en détermine les finalités et les moyens.

Rubrique	Coordonnées
Responsable du traitement	CPTS Pays de Grasse
Adresse	3 allée du 8 mai, 06130 Grasse
Contact général	Responsable projets – CPTS Pays de Grasse
Référent RGPD	Didier Le Bail – cptspaysdegrasse@gmail.com – 07 69 19 97 72

2. Pourquoi vos données sont-elles utilisées ?

Chaque traitement poursuit une finalité déterminée et repose sur une base juridique prévue par l'article 6 du RGPD. Le tableau ci-dessous les détaille.

Finalité	Base juridique
Créer et gérer votre compte et vos moyens d'authentification	Consentement (art. 6.1.a RGPD)
Permettre l'utilisation d'eCPTS par un représentant légal pour le compte d'un mineur	Consentement du titulaire de l'autorité parentale (art. 6.1.a et 8 RGPD)
Réaliser des questionnaires et tests de santé ; calculer et restituer des résultats, scores ou informations d'orientation	Consentement explicite (art. 6.1.a et 9.2.a RGPD)
Permettre aux professionnels de santé habilités d'accéder aux informations nécessaires à votre parcours ou à votre prise en charge	Consentement explicite (art. 6.1.a et 9.2.a RGPD)
Envoyer les notifications nécessaires au fonctionnement du service	Consentement (art. 6.1.a RGPD), accessoire au service
Identifier correctement l'usager à l'aide de l'Identité Nationale de Santé (INS), lorsque son usage est applicable	Obligation légale (art. 6.1.c RGPD ; art. L.1111-8-1 du Code de la santé publique)
Gérer les comptes et habilitations des professionnels et administrateurs	Intérêt légitime de la CPTS à organiser et sécuriser l'accès au service (art. 6.1.f RGPD)
Assurer la sécurité, la journalisation, la prévention des accès illégitimes et la gestion des incidents	Obligation légale de sécurité (art. 6.1.c et 32 RGPD)

Comment votre consentement est-il recueilli ?

Votre consentement est recueilli lors de la création de votre compte, puis avant chaque questionnaire ou partage avec un professionnel, au moyen d'une action positive de votre part (case non-pré-cochée). Il est libre, spécifique, éclairé et univoque. Vous pouvez le retirer à tout moment depuis votre espace ou en écrivant au référent RGPD ; ce retrait ne remet pas en cause la licéité des traitements réalisés auparavant.

3. Quelles données sont traitées ?

La CPTS ne collecte que les données strictement nécessaires aux finalités ci-dessus (principe de minimisation).

Catégorie	Données concernées
Identité et état civil	Nom, prénom, date de naissance et, lorsque nécessaire, traits d'identité requis pour l'INS
Coordonnées	Adresse e-mail et autres coordonnées utiles au service
Compte et sécurité	Identifiant, empreinte sécurisée du mot de passe, codes et traces d'authentification, journaux d'accès

Catégorie	Données concernées
Données de santé	Réponses aux questionnaires, informations déclarées, résultats, scores, orientations et éléments nécessaires au parcours
Représentation d'un mineur	Identité du représentant légal et lien de représentation
Données professionnelles	Identité, numéro RPPS, coordonnées professionnelles, rôle et habilitations
Données techniques	Données nécessaires à la sécurité et à la traçabilité (adresse IP, horodatage, actions réalisées)

Les champs signalés comme obligatoires dans les formulaires sont nécessaires au fonctionnement du service : à défaut, l'accès à certaines fonctionnalités ne pourra pas être proposé. Les données proviennent de vous-même, de votre représentant légal ou, pour l'INS, du téléservice national INSi de l'Assurance maladie.

4. Usagers mineurs

Lorsqu'eCPTS est utilisée pour le compte d'un mineur, le compte est créé et le consentement est donné par un titulaire de l'autorité parentale ou le représentant légal. Celui-ci exerce les droits du mineur dans les conditions prévues par la loi. Les informations sont présentées de façon claire et adaptée.

5. Identité Nationale de Santé (INS)

Lorsque le référencement des données de santé par l'INS est applicable, eCPTS utilise l'INS conformément aux articles L.1111-8-1 et R.1111-8-1 et suivants du Code de la santé publique, au référentiel national INS et aux règles d'identitovigilance. L'INS se compose d'un matricule INS et de traits d'identité de référence.

L'INS sert uniquement à identifier avec certitude l'usager afin de référencer ses données de santé : il n'est jamais utilisé pour une autre finalité, et la simple création d'un compte ne justifie pas son utilisation.

6. Résultats, scores et décisions automatisées

Les résultats, scores et informations d'orientation calculés par eCPTS constituent une aide à l'orientation. Ils ne remplacent pas un avis médical et ne donnent lieu à aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques ou vous affectant de manière significative, au sens de l'article 22 du RGPD. Un professionnel de santé peut à tout moment être sollicité pour interpréter un résultat.

7. Qui peut accéder à vos données ?

Selon le traitement et votre parcours, seules les personnes strictement autorisées peuvent accéder à vos données :

- vous-même ou votre représentant légal ;
- les professionnels de santé habilités, dans la limite de ce qu'ils ont besoin de connaître pour votre prise en charge ;
- les personnels autorisés de la CPTS, pour les opérations administratives ou de sécurité ne nécessitant pas l'accès aux résultats de santé ;
- les sous-traitants techniques de la CPTS (voir section 8), dans la stricte limite de leur mission.

Les administrateurs n'ont pas vocation à consulter les résultats de santé. Les droits d'accès sont attribués en fonction des rôles et des besoins, et chaque accès est tracé. Vos données ne sont ni vendues, ni louées, ni cédées à des tiers.

8. Hébergement, sous-traitants et transferts

Les données sont hébergées par **KALANDA**, hébergeur certifié Hébergeur de Données de Santé (HDS) au sens de l'article L.1111-8 du Code de la santé publique, et ISO 27001, pour les prestations utilisées par eCPTS. Les données sont hébergées **en France.**

Les sous-traitants auxquels la CPTS fait appel sont liés par un contrat conforme à l'article 28 du RGPD, qui leur impose notamment des obligations de confidentialité et de sécurité. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

9. Sécurité de vos données

La CPTS Pays de Grasse met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées à la sensibilité des données (article 32 du RGPD) :

- gestion des habilitations selon le principe du moindre privilège ;
- authentification sécurisée et stockage des mots de passe sous forme d'empreintes cryptographiques non réversibles, conformes à l'état de l'art ;
- chiffrement des communications et, lorsque approprié, des données stockées ;
- journalisation des accès, sauvegardes régulières et gestion des incidents.

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque pour vos droits et libertés, la CPTS en informe la CNIL dans les 72 heures et, lorsque le risque est élevé, vous en informe dans les meilleurs délais (articles 33 et 34 du RGPD).

10. E-mails et notifications

Les e-mails envoyés par eCPTS sont conçus pour limiter l'exposition de données sensibles : ils vous signalent qu'une information est disponible dans votre espace sécurisé, mais ne contiennent jamais directement de résultat médical détaillé.

11. Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la finalité poursuivie, puis supprimées ou anonymisées.

Données	Durée de conservation
Compte usager	Pendant l'utilisation du service, puis suppression après 5 ans d'inactivité
Questionnaires, résultats, scores et orientations	Durée du parcours, puis 5 ans à compter du dernier contact, avant suppression ou anonymisation
Données liées à un consentement retiré	Suppression sans délai, sauf obligation légale de conservation
Comptes et habilitations des professionnels	Durée de l'habilitation, puis suppression 5 an après sa fin
Codes d'authentification temporaires	Durée de validité du code (quelques minutes)
Demandes d'exercice des droits	5 ans à compter de la réponse (justificatif d'identité : 1 an)

12. Quels sont vos droits ?

Dans les conditions et limites prévues par les textes, vous disposez des droits suivants :

- **Droit d'accès** : obtenir la confirmation que vos données sont traitées et en recevoir une copie ;
- **Droit de rectification** : faire corriger des données inexactes ou incomplètes ;
- **Droit à l'effacement** : obtenir la suppression de vos données, sous réserve des obligations légales ;
- **Droit à la limitation** : demander le gel temporaire d'un traitement ;
- **Droit à la portabilité** : récupérer les données que vous avez fournies dans un format structuré et lisible par machine ;
- **Droit de retirer votre consentement** à tout moment, sans que cela remette en cause les traitements antérieurs ;
- **Droit de définir des directives** relatives au sort de vos données après votre décès (article 85 de la loi Informatique et Libertés).

Comment exercer vos droits ?

Adressez votre demande au référent RGPD, par e-mail à **cptspaysdegrasse@gmail.com** ou par courrier à CPTS Pays de Grasse – Référent RGPD, 3 allée du 8 mai, 06130 Grasse. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé. Une réponse vous sera apportée dans un délai d'un mois, pouvant être prolongé de deux mois en cas de demande complexe ; vous en serez alors informé.

Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 – www.cnil.fr.

13. Cookies et traceurs

eCPTS utilise uniquement les traceurs strictement nécessaires à son fonctionnement (maintien de la session, authentification, sécurité). Conformément à l'article 82 de la loi Informatique et Libertés, ces traceurs ne nécessitent pas votre consentement. Aucun outil de mesure d'audience (Google Analytics, Matomo ou autre) ni aucun traceur publicitaire n'est utilisé. Si de tels outils devaient être ajoutés, la présente politique serait mise à jour et votre consentement serait recueilli lorsque la réglementation l'exige.

14. Évolution de la présente politique

La présente politique peut être mise à jour pour tenir compte de l'évolution du service ou de la réglementation. La date et le numéro de version figurent en tête du document. En cas de modification substantielle, vous en serez informé par une notification dans votre espace ou par e-mail.